



**2108BDI-10103 ADDENDUM N° 1 AU CHAHIER
SPECIAL DES CHARGES**

Marché de Services relatif aux « **Prestations d'entretiens et
de réparations des véhicules de Enabel au Burundi** »

Accord cadre

Procédure Négociée Sans Publication Préalable

Code Navision : 2108BDI

2108BDI-10103 ADDENDUM N° 1

L'ADDENDUM PORTE SUR LES POINTS DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES

3. Objet et portée du marché

3.2.1 Publication Enabel

Ce marché est publié sur le site Web d'Enabel (www.enabel.be) du **19/07/2024** au **09/08/2024**. Cette publication constitue une invitation à soumettre une offre.

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par la **Cellule Contractualisation**. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'au **31/07/2024** inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à l'adresse suivante : mp.bdi@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception.

L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du **02/08/2024** sur le site Enabel : www.enabel.be

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante :

- www.enabel.be

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui lui sont envoyées par courrier électronique.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, **au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres**.

N.B. :

Toutes les autres clauses du Chier Spécial des Charges 2108BDI-10103 restent inchangées.